



MAIRIE DE SAINT-REMY-DE-PROVENCE

CONVOCATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux articles L. 2121-7 9 10 et 12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de la convocation : 19 juin 2026

Séance du : 29 juin 2026

Heure : 19h00

Lieu : Salle d'honneur

DECISIONS DU MAIRE :

DELIBERATIONS :

- 1 Désignation des délégués du Conseil municipal à l'Assemblée générale de l'Agence d'Urbanisme Pays d'Aix-Durance (AUPA)
- 2 Sites et Cités Remarquables de France-Désignation d'un délégué du Conseil municipal
- 3 Mise à jour du règlement intérieur des services périscolaires
- 4 Coréalisation dans le cadre de la saison événementielle municipale
- 5 Tarifs saison culturelle et événementielle
- 6 Renouvellement de la certification de gestion forestière durable de la forêt communale
- 7 Convention de servitude ENEDIS - Parcelle IN243 - La Grosse Galine
- 8 Election d'un Président de séance pour le vote des CFU 2025-Budget principal-Budget annexe "Lotissement USSOL" et budget annexe "Lotissement LA ROCHE"
- 9 Approbation du Compte Financier Unique 2025 du budget principal de la commune
- 10 Approbation du Compte Financier Unique 2025 budget annexe "Lotissement USSOL"
- 11 Approbation du Compte Financier Unique 2025 budget annexe "Lotissement LA ROCHE"
- 12 Approbation du choix du concessionnaire et du contrat de concession de service public de fourrière automobile
- 13 Actualisation des membres de la commission locale du Site Patrimonial Remarquable (CLSPR)

En cas d'impossibilité, vous êtes prié(e) de bien vouloir vous faire représenter en remettant un pouvoir dûment rempli et signé conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, et Cher(e) Collègue, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Maire,
Romain THOMAS

